

## **Position de l'Assemblée Générale des Directeurs d'IUT et Présidents d'Assemblées des Chefs de Départements d'IUT du 13 novembre 2009**

Les directeurs d'IUT se sont réunis en Assemblée Générale le vendredi 13 novembre pour analyser les résultats de l'entrevue de leurs représentants avec la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 10 novembre 2009.

**Cette journée a été marquée par une mobilisation sans précédent des dirigeants des IUT : directeurs, présidents d'IUT, chefs de départements et leurs adjoints.** 700 personnes ont sollicité le monde politique devant l'assemblée nationale et le sénat sur l'urgence d'une décision permettant de stabiliser durablement la situation des IUT dans l'Enseignement Supérieur d'aujourd'hui.

L'ADIUT rappelle que malgré la position règlementaire que la Ministre a choisi de prendre au mois de mars 2009 (circulaire 2009-1008) afin de trouver une solution aux problèmes rencontrés, la situation constatée au mois d'octobre est la suivante :

- Les Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) 2009 n'ont été réalisés que de façon très partielle et pour certains sont remis en cause par les lettres de cadrage budgétaires 2010.
- Les phénomènes de centralisation réduisant l'autonomie dont doivent disposer les IUT selon la Loi se multiplient.

La réponse donnée par les universités n'est donc pas à la hauteur du caractère impératif que la Ministre a souhaité donner à sa circulaire. **Ce bilan ne peut en aucune façon être considéré comme satisfaisant.**

Dans ces conditions, les directeurs d'IUT ont demandé :

- Que la situation institutionnelle des IUT soit précisée dans l'ensemble des lois et règlements de manière à ce que leur autonomie s'impose dans le cadre de chaque université.
- Que des mesures d'urgences suffisamment fortes (tel le fléchage des moyens) stabilisent la situation des IUT sur le terrain.

**A l'issue de l'entretien avec la Ministre, le bureau de l'ADIUT a déclaré ne pas pouvoir prendre une position favorable par rapport aux pistes qui ont été évoquées.** La tension existant dans les IUT aujourd'hui justifie un nouveau positionnement de l'Assemblée Générale plénière.

La Ministre a conclu l'entretien en annonçant la publication d'un courrier précisant les mesures qu'elle entendait prendre. Ce courrier a été porté à notre connaissance ce vendredi 13 novembre 2009.

### **1. Analyse des propositions de la Ministre**

Les directeurs d'IUT relèvent des points positifs :

- La Ministre réaffirme sa volonté de préserver et même développer les IUT.
- Elle propose l'intervention des Recteurs pour faire respecter sa circulaire sur les Budgets Propres Intégrés.
- Elle propose d'intervenir auprès de l'ensemble des acteurs et de clarifier certaines questions qui se posent encore aujourd'hui. Elle demande aux représentants des IUT de lui préciser les questions qui nécessitent son arbitrage pour lever l'ensemble des interrogations encore en suspens.
- Elle ouvre une réflexion générale sur la place et les missions et le positionnement des IUT au sein des universités autonomes et dans le contexte de développement des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur

Les directeurs soulèvent également les remarques suivantes :

- **La Ministre ne propose pas de calendrier qui fixe des échéances.**
- Elle mentionne une enquête demandée à la Conférence des Présidents d'Universités sur les moyens mis à disposition des IUT alors que sa demande non aboutie sur le COM visait un état des lieux complet et partagé par tous les acteurs à la fois sur les ressources et sur les charges dans un contexte pris en compte d'activité et de performance. **Cette enquête ne peut absolument pas être révélatrice de la situation complète de chaque IUT.**

- Elle propose que le COM soit annexé au Contrat Etat Etablissement de l'Université de façon transitoire pour 2010. Le Contrat Etat Etablissement s'inscrit dans un objectif pluriannuel, **annexer le COM uniquement pour une année n'a pas d'intérêt.**
- Elle propose de traiter au cas par cas les situations difficiles. Si cette méthode peut être employée dans l'urgence, **elle ne peut pas se substituer à la mise en œuvre de moyens de régulation permettant de traiter en amont la situation des IUT et d'éviter ainsi l'accroissement des tensions entre les IUT et leurs universités, tensions particulièrement préjudiciables.**
- Elle déclare que les IUT seront pris en compte par le calcul du modèle de répartition des moyens, SYMPA. **Cette promesse a déjà été faite au mois de décembre 2008 mais il a été largement démontré par la suite que la place faite aux IUT, alors, ne permettait pas d'envisager leur pérennité.**

## **2. Position de l'Assemblée Générale**

Les directeurs d'IUT relèvent la volonté de la Ministre :

- De réguler dans l'urgence, via les Recteurs, la situation des IUT.
- De mettre en place une réflexion sur les missions et la place des IUT dans le paysage de l'Enseignement Supérieur.

Ces deux points doivent donc être rapidement précisés.

**L'assemblée générale exprime le malaise profond des personnels et des étudiants des IUT qui espèrent depuis plus de 18 mois une solution pérenne. Toutes les personnes présentes le 10 novembre ont exprimé leur profonde déception sur les prises de position de la Ministre.**

Il est impératif que soit établi un calendrier qui fixe les échéances que la Ministre entend donner pour résoudre les tensions actuelles sur la question de l'autonomie des IUT. Des éléments concrets doivent être mis en place d'ici le **26 novembre**, journée d'information dans les IUT. Toutes les universités préparent leurs budgets et leurs architectures budgétaires pour 2010, l'ensemble des situations de tension doivent être réglées d'ici le **16 décembre 2009**. **Dans l'hypothèse de situations qui ne pourraient pas être résolues à cette date, le recours au fléchage des moyens vers les IUT concernés doit être mis en œuvre.**

De façon à convaincre que le système de répartition des moyens SYMPA prendra en compte pleinement l'activité et la performance des IUT, **il est impératif que la Ministre informe chaque université et ses IUT de ce que chacun d'eux génère dans la dotation globale (financière et en emplois) qui lui est attribuée en 2010 à l'occasion de la notification de janvier.**

L'assemblée générale considère que les missions des IUT s'inscrivent fondamentalement :

- Dans une vision pluridisciplinaire de leurs formations et de leurs équipes pédagogiques,
- Dans un maillage territorial fort permettant l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur,
- Dans une interaction avec de nombreux établissements autres que leur université de rattachement (écoles, autres universités, lycées, établissements privés, entreprises, pôles de compétitivité et d'excellence...),
- Dans une proximité des petites et moyennes entreprises favorisant l'accès à l'innovation et à la recherche.

**Ces ancrages justifient pleinement que le positionnement et la capacité à se responsabiliser des IUT soient envisagés au niveau des sites universitaires fédérés notamment par les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur.** Cette piste de réflexion proposée par la Ministre doit être très rapidement structurée et conduite d'ici la **fin du mois de février 2010.**

**Ainsi, le positionnement des IUT dans l'université future permettra d'envisager un avenir pertinent de la Technologie et de la Professionnalisation au service du développement économique et social des territoires.**

Compte-tenu de la mobilisation des personnels et étudiants d'IUT qui s'exprime fortement dans tous les Instituts, l'Assemblée Générale des directeurs d'IUT maintient la journée du 26 novembre pour rendre compte de l'évolution de la situation.

*Voté à l'unanimité*  
*Directeurs et Présidents d'Assemblée des Chefs de Départements*